RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

25150 Pont-de-Roide-Vermondans

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : MODÉRÉ
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : IMPORTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ
RUPTURE DE BARRAGE	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

Informations détaillées :

PPRN : PPRi du Doubs amont (25DREAL20120009)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi du Doubs amont a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 99 : Non Identifié

Date de prescription : 23/07/2001
Date d'approbation : 01/06/2016
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Pont-de-Roide-Vermondans

DDRM : DDRM25

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

3 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	23/03/1990
NOR19830621	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/05/1983	24/06/1983

Risque de remontées de nappe sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

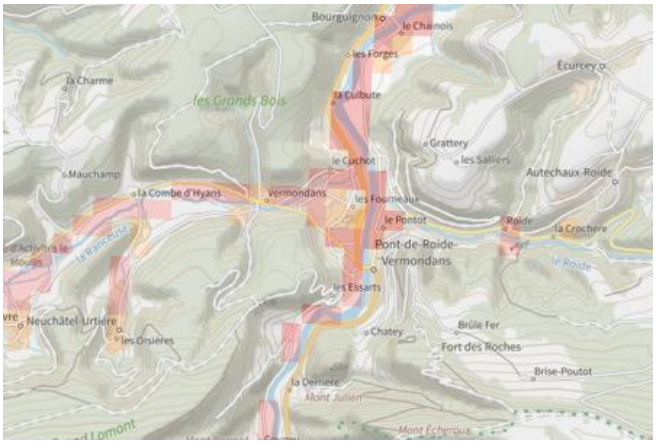

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

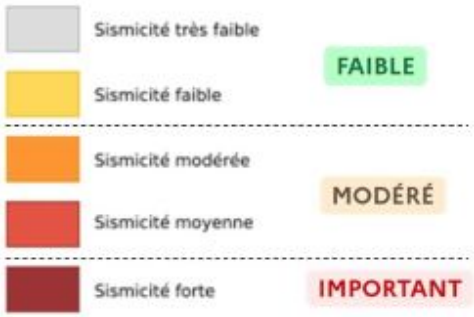

Informations détaillées :

DDRM : DDRM25

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

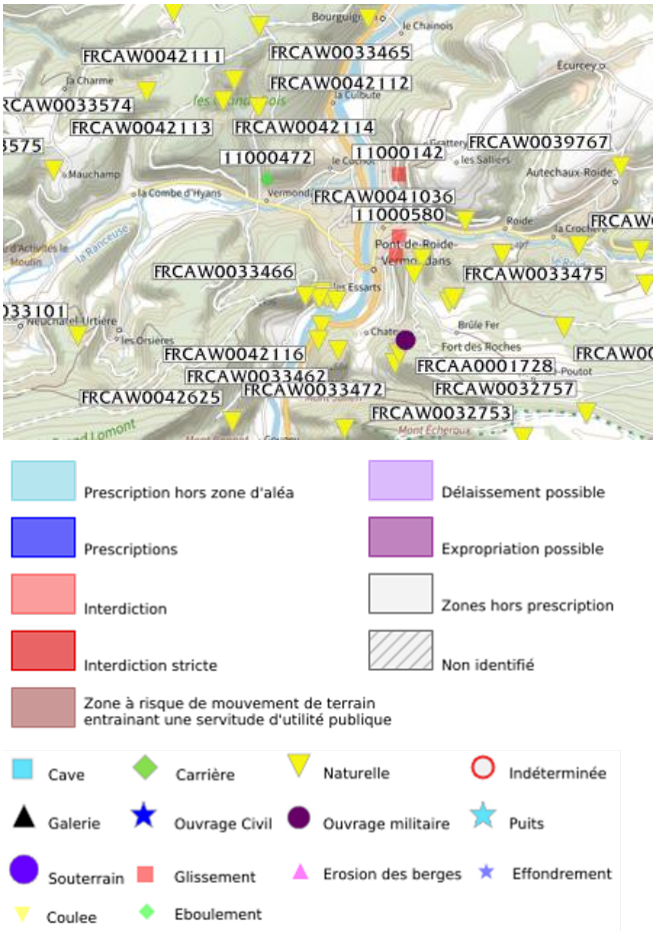

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
  Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.

Informations détaillées :

DDRM : DDRM25

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de mouvements de terrain sur Pont-de-Roide-Vermondans

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

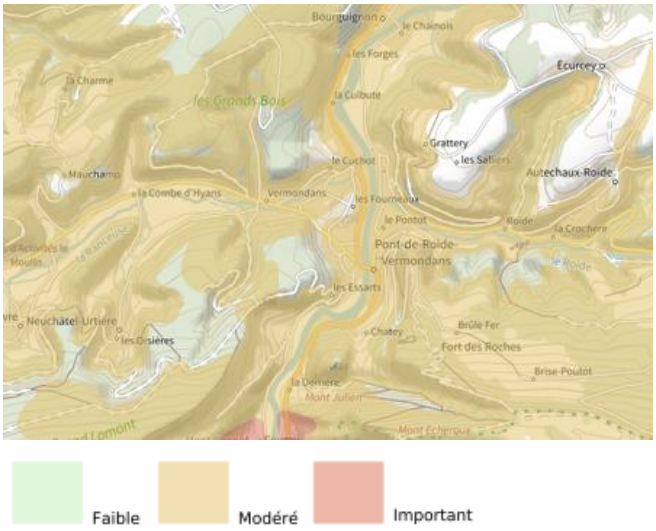

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **3/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/01/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023
IOME2308745A	Sécheresse	01/01/2022	03/05/2023
INTE2016905A	Sécheresse	01/07/2019	29/07/2020
INTE2016905A	Sécheresse	01/01/2019	29/07/2020
INTE1917051A	Sécheresse	01/07/2018	17/07/2019

Risque radon sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

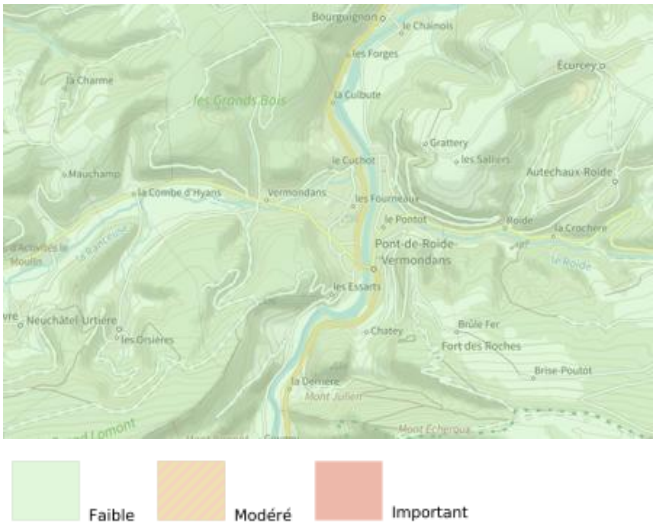

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

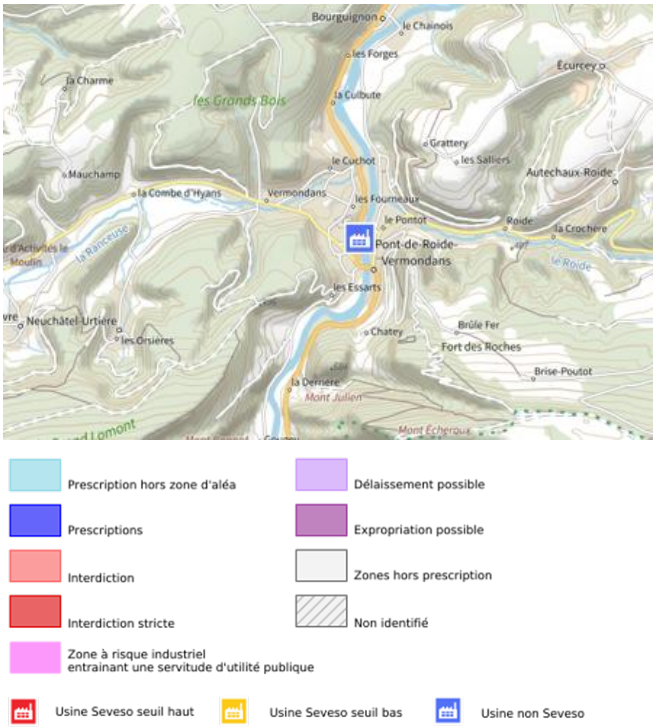

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ROUHIER PHILIPPE	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

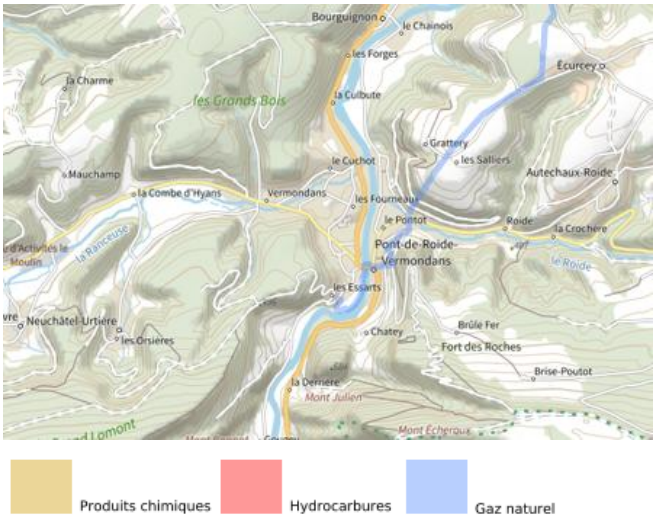

Produits chimiques | Hydrocarbures | Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 2 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 94 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

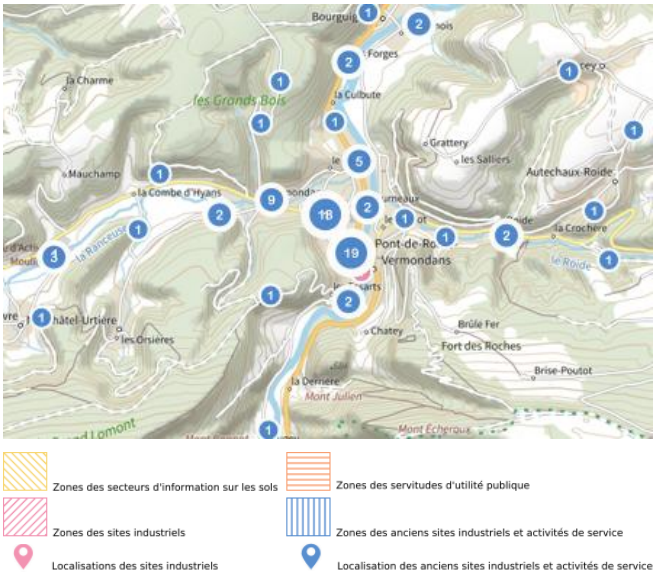

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Pont-de-Roide-Vermondans

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

DDRM : DDRM25

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Rupture de barrage

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

3 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11000256	Glissement	cimetière
11000472	Chute de blocs / Eboulement	chemin communal n°3, entre barrage EDF et le pont tunnel sncf
11000617	Glissement	

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

23 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
FRCAA0001728	ouvrage militaire	Fort des roches
FRCAW0033462	naturelle	Trou du Mont Saint Julien
FRCAW0033463	naturelle	Abri à Lulu
FRCAW0033464	naturelle	Abri préhistorique de Rochedanne
FRCAW0033465	naturelle	Gouffre des Grand Bois
FRCAW0033466	naturelle	Grand Porche de Rochedanne
FRCAW0033467	naturelle	Grotte fendue
FRCAW0033468	naturelle	Porche de la plage
FRCAW0033469	naturelle	Grotte de la Rochedanne n°1
FRCAW0033470	naturelle	Grotte de la Rochedanne n°2
FRCAW0033471	naturelle	Gouffre sous les Roches n°1
FRCAW0033472	naturelle	Gouffre sous les Roches n°2
FRCAW0033473	naturelle	Les 3 abris de Rochedanne
FRCAW0033474	naturelle	Abri de la Côte des Eaux n°1
FRCAW0033475	naturelle	Abri de la Côte des Eaux n°2
FRCAW0033476	naturelle	Abri de la de la Côte des Eaux n°3
FRCAW0042110	naturelle	Grotte de la D227
FRCAW0042111	naturelle	Puits des Salamandres
FRCAW0042112	naturelle	Gouffre de la D123
FRCAW0042113	naturelle	Grotte de la Vallée des Fleurs
FRCAW0042114	naturelle	Gouffre de la Vallée des Fleurs
FRCAW0042115	naturelle	Abri sous les Prés de la Motte n°1
FRCAW0042116	naturelle	Abri sous les Prés de la Motte n°2

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000827301	APERAM (ex ARCELORMITTAL, ex IMPHY UGINE PRECISION)	En cours
SSP001167601	DANTHERM	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

94 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4085060	DANTHERM FILTRATION SAS	En arrêt	
SSP3847646	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP3847645	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP3847644	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP3847643	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP3845623	Décharge	En arrêt	
SSP3845619	Décharge	En arrêt	
SSP3845615	Décharge	En arrêt	
SSP3845281	Traitement de surface	Indéterminé	
SSP3845170	Pressing	Indéterminé	
SSP3845166	Pressing	Indéterminé	
SSP3845162	Dépôt de pétrole.	En arrêt	
SSP3845160	Industries diverses	Indéterminé	
SSP3845156	Vente et réparation automobile	Indéterminé	
SSP3845152	Transformateur au PCB	Indéterminé	
SSP3845151	Transformateur au PCB	Indéterminé	
SSP3845147	Transformateur au PCB	Indéterminé	
SSP3845143	Transformateur au PCB	Indéterminé	
SSP3845141	Transformateur au PCB	Indéterminé	
SSP3845137	Métaux et alliages (trempe, recuit ou	En arrêt	
SSP3844289	Entretien et réparation mécanique	En arrêt	
SSP3844160	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3844154	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3844150	Distribution d'énergie électrique	Indéterminé	
SSP3844148	Atelier de mécanique	Indéterminé	
SSP3844144	Enseignement	En arrêt	
SSP3844140	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3844134	Distribution de carburant	Indéterminé	
SSP3844130	Vente et réparation de motocyclettes	Indéterminé	
SSP3844128	Tréfilerie	Indéterminé	
SSP3844124	Travail de métaux	Indéterminé	
SSP3844120	Atelier de travail de métaux	Indéterminé	
SSP3844118	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3844114	Mécanique générale, atelier de travail	Indéterminé	
SSP3844110	Fabrique de poignées de scie	Indéterminé	
SSP3844108	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3844104	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3843154	Sablière à sec	Indéterminé	
SSP3843152	Décharge	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3843150	Transformateur au PCB	Indéterminé	
SSP3843148	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3842846	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3842820	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3842719	Entretien et réparation de véhicules	Indéterminé	
SSP3842717	Station-service	Indéterminé	
SSP3842435	Pressing	Indéterminé	
SSP3842434	Découpage, emboutissage	Indéterminé	
SSP3842433	Travail des métaux	En arrêt	
SSP3842432	Garage d'autocars	Indéterminé	
SSP3842431	Travail des métaux	En arrêt	
SSP3842430	Réparation de cycles	Indéterminé	
SSP3842429	Stockage de produits chimiques	Indéterminé	
SSP3842428	Travail des métaux	En arrêt	
SSP3842427	Garage	Indéterminé	
SSP3842426	Garage	En arrêt	
SSP3842425	Garage	Indéterminé	
SSP3842354		Indéterminé	
SSP3842255		Indéterminé	
SSP3842254		Indéterminé	
SSP3842253		Indéterminé	
SSP3842252		Indéterminé	
SSP3842251		Indéterminé	
SSP3842250		En arrêt	
SSP3842249		Indéterminé	
SSP3842248		Indéterminé	
SSP3842247		Indéterminé	
SSP3842246		Indéterminé	
SSP3842245	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3841870	Fabrication d'articles en verre et en	En arrêt	
SSP3841869	Fabrication de ressorts	Indéterminé	
SSP3841868		En arrêt	
SSP3841867	Station-service	En arrêt	
SSP3841866		Indéterminé	
SSP3841865	Station-service	Indéterminé	
SSP3841864		Indéterminé	
SSP3841863		Indéterminé	
SSP3841862		En arrêt	
SSP3841861		Indéterminé	
SSP3841860	Fabrication de gaz d'atmosphère	Indéterminé	
SSP3841859		En arrêt	
SSP3841858		En arrêt	
SSP3841856	DLI	Indéterminé	
SSP3841855	Garage et station-service	Indéterminé	
SSP3841854		Indéterminé	
SSP3841853		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3841852	Thermoformage de plastique	En arrêt	
SSP3841851		Indéterminé	
SSP3841850		Indéterminé	
SSP3841849		Indéterminé	
SSP3841848		Indéterminé	
SSP3841847		En arrêt	
SSP3841846	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP449738	BARBIER GUY	En arrêt	
SSP0011676	DANTHERM	En arrêt	Mécanique, traitements des surfaces

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

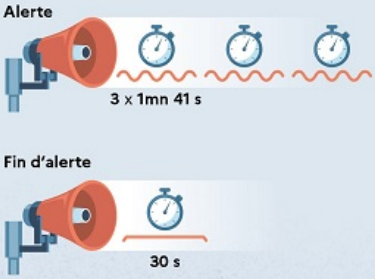

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS